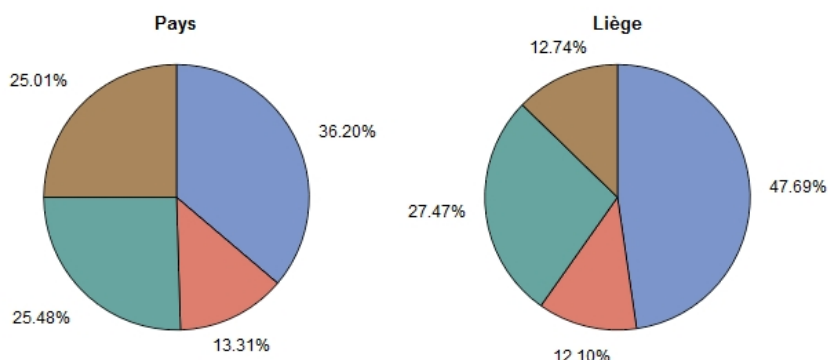


Bureau de chômage: Liège



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Benoit DELVAUX	Indicateurs du marché de l'emploi			Nombre	% per rap. au pays
Directeur adjoint(s): Marianne LEMAIRE	Population en âge de travailler (1)			411.668	5,7
Nombre d'agents*: 247	Assurés contre le chômage (2)			208.277	5,4
Nombre en équivalents à temps plein: 213	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)			164.193	5,0
Adresse: Rue Natalis 49, 4020 Liège	Taux du chômage (4)			15,7	
Tél. 04 349 28 61	Vision globale 2015			Nombre / Montants	% per rap. au pays
* à l'exclusion des agents ALE	Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)			174.785	8,0
	Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)			2.933	8,9
	Dossiers litiges achevés			11.223	7,4
	Contrôles achevés (6)			5.157	6,9
	Sanctions notifiées au cours de l'année (7)			4.864	7,3
	Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)			1.564	9,1
	Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014			674,1	8,2
	Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015			598,6	8,0
	Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR			48,5	11,1
	Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR			6,3	8,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)				Nombre	% per rap. au pays
Chômeurs indemnisés	Hommes			26.763	8,3
	Femmes			19.388	7,8
	Total			46.150	8,1
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes		20.628	9,0
		Femmes		16.182	8,6
		Total		36.809	8,8
		Après un emploi à temps plein		26.828	8,1
		Après études		8.136	13,9
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		1.474	6,7
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		371	6,5
		Travailleurs ayant charge de famille		11.981	10,1
		Isolés		10.735	10,5
		Cohabitants sans charge de famille		14.093	7,2
		Moins de 25 ans		4.293	9,7
		25 à 50 ans		21.069	8,7
		50 ans et plus		11.447	8,7
		Moins d'1 an		11.519	7,7
		1 à 2 ans		6.723	8,8
		2 ans et plus		18.566	9,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)			Nombre	% per rap. au pays
Chômeurs indemnisés	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales		90	4,5
	Chômeurs âgés		3.887	7,9
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		4.945	5,1
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		419	6,8
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Hommes		11.512	6,9
	Femmes		9.690	7,6
	Total		21.203	7,2
	Chômeurs temporaires		6.190	5,0
		dont suspension pour employés	148	5,4
	Gardien(ne)s d'enfants		77	2,9
	Vacances-jeunes		49	2,1
	Vacances seniors		4	1,5
	Période non rémunérée dans l'enseignement		403	10,5
	Soins d'accueil		2	1,7
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		3.915	8,8
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		29	7,4
	Chômeurs avec dispense ALE		31	2,2
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		1	13,6
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		3	2,7
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		696	4,5
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		3.163	12,7
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		1.290	6,5
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés		5.284	10,0
	Complément de garde d'enfants		64	8,6
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		2	8,8
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		2.633	2,8
	Femmes		7.197	3,7
	Total		9.830	3,4
	Prépension à mi-temps		1	0,5
	ICP, interruption complète		171	3,7
	ICP, réduction des prestations		2.824	4,3
	Congés thématiques		2.301	3,1
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		161	3,1
	Crédit-temps, réduction des prestations		4.372	3,2
Autres	Prime de crise - Alloc. de licenciement		162	7,2
	Indemnité en compensation du licenciement		98	3,1
Attestations	Total		61.873	7,6
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		49.386	9,2
	Autres attestations		12.487	4,4

(1) Population au 1er janvier 2015 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2014. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2014; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2014 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(7) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.